Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_03-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_03-DE

2026-07-09-03 Présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne

Conformément à l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante, dans un délai d'un an suivant la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, les actions entreprises à la suite des observations formulées par celle-ci. Ce rapport doit ensuite être transmis à la Chambre régionale des comptes.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatif à la gestion de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a été présenté au conseil communautaire le 9 juillet 2025.

Le document annexé présente l'état d'avancement des actions engagées par la Communauté de communes afin de répondre aux observations et recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

Après en avoir pris connaissance,

Le conseil communautaire :

Prend acte de la présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 10 juillet 2026